

Séance du 30 juin 2026

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 32
Absents : 10
dont suppléés : 5
dont représentés : 1
Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 38

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, M. BOURGEOIS, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, J. CHIPAUX, P. CLAVEY, C. CODDET, V. DECOMBE, V. FRESET, J. GROSCLAUDE, P. GROSS, P-Y. GUERO, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, J. KARLÉ, P. LABEUCHE, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, H. NALCACI, A. NAWROT, V. ORLAT-BELOT, C. PARTY, R. PERRADIN, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, P. PLAISANCE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : F. BLANCO

Date de la convocation
24/06/2026

Pouvoirs : C. O'KEEFFE à V. DECOMBE, L. PISCHOFF à J-L. SALORT, N. POUILLET à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J. KARLÉ, C. CANAL à C. PARTY

Date de publication
07/07/2026

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 073-2026

Objet : Ressources humaines - comité social territorial - élection des représentants

Vu

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique et notamment ses articles L251-5 à L251-10,
- le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,
- la circulaire du 26 mars 2018 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes pour la composition des listes de candidats aux élections professionnelles des organismes de la fonction publique territoriale,

Considérant

- l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 de 136 agents (dont 40 sont mis à disposition par le Centre de gestion),
- la liste des agents électeurs au 1^{er} janvier 2026, au comité social territorial de la Communauté de communes des Vosges du sud, soit 91 agents : 70 femmes (76,92%) et 21 hommes (23,08%),
- la consultation des organisations syndicales départementales en date du 10 mai 2026, soit plus de six mois avant la date du scrutin,

Monsieur le Président propose d'instituer un comité social territorial (CST) pour le nouveau mandat, de fixer le nombre de représentants à 4 titulaires et 4 suppléants, de maintenir le paritarisme numérique entre représentants du personnel et représentants de la collectivité, d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de l'établissement, de procéder à l'arrondi inférieur pour la représentativité des femmes soit 3 (3,08) et à l'arrondi supérieur pour les hommes soit 1 (0,92).

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

AUTORISE le recueil de l'avis des représentants de l'établissement,

FIXE le nombre de représentants pour les femmes à 3 (arrondi à l'entier inférieur) et pour les hommes à 1 (arrondi à l'entier supérieur).

Ampliation de la présente délibération sera transmise au :

- Centre de gestion de la fonction publique du Territoire de Belfort,
- Formations syndicales du Territoire de Belfort.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 090-200069060-20260630-073_2026-DE



Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Jacky CHIPAUX